

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'aménagement de centre de village a pour but d'offrir à la commune la possibilité de réaliser des aménagements sur base de la fiche 0.15 - Schéma directeur pour le centre de village de Hamme-Mille.

Ces aménagements peuvent être réalisés par tranches en fonction des opportunités.

Ces projets intégreront les projets de la DGO1 (aménagements de voiries et ronds-points), des projets Ascencio et Tamet, du projet de cœur de village.

Ils assureront, en outre, une place large aux modes de circulation doux et respecteront le charroi agricole.

Sur la majeure partie du centre, des aménagements légers de l'espace public sont suffisants et non une restructuration totale du centre.

La place de l'église et la rue Goemans, bien positionnées, forment un véritable pôle socio-collectif.

A ce titre, elles méritent un réaménagement global. Elles font donc l'objet d'une réflexion particulièrement approfondie de la part de la commune.

Le projet consiste en la rénovation de la place de l'église et de la rue Goemans à Hamme-Mille en vue de mettre en place un cœur de village convivial au centre de Hamme-Mille. Il doit s'intégrer dans un schéma directeur global du centre de Hamme-Mille.

Plusieurs objectifs sont poursuivis par ce projet :

- concilier le rôle de pôle attractif du centre de Hamme-Mille avec l'échelle du village,
- accorder une place prépondérante aux modes de circulation doux,
- valoriser le bâti et l'espace public,
- permettre l'appropriation de l'espace public pour des activités variées,
- développer un espace de rencontre extérieur.



Vue vers la rue Auguste Goemans



Vue de l'espace public à l'arrière de l'église

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande a été faite à plusieurs reprises. Elle émane à la fois des consultations villageoises, des groupes de travail 1 « cohésion sociale », 2 « cadre de vie » et 3 « mobilité » et de la commune.

Il s'agit donc d'un projet qui répond à plusieurs objectifs de l'ODR.

JUSTIFICATION DU PROJET

La restructuration du centre de Hamme-Mille est un projet particulièrement stratégique qui permet de répondre aux objectifs de cohésion sociale, de cadre de vie et de mobilité.

Les consultations villageoises ont souligné que Hamme-Mille, malgré son rôle attractif (commerces et services) souffrait d'un manque de convivialité lié en particulier à :

- l'omniprésence du trafic routier et son impact sur la convivialité : la N25 est actuellement vue comme une véritable frontière qui traverse Hamme-Mille,
- le manque d'un espace public central qui aurait valeur de cœur de village,
- le difficile partage de l'espace public entre les différents modes de transport (difficultés de parcage, mauvaise accessibilité de la gare des bus, insécurité pour les piétons et deux-roues),
- le mauvais éclairage.

Dès lors, il s'agit d'assurer la maîtrise par la commune de l'évolution d'une partie du territoire communal particulièrement stratégique et faisant l'objet de nombreux projets.

Pour ce faire, la commune visera, sur base du schéma directeur, à mettre en œuvre des aménagements pour :

- permettre l'implantation d'un cœur de village,
- intégrer les unes aux autres les différentes affectations (écoles, commerces, gare des bus, services voiries),
- sécuriser les voiries pour les piétons et modes doux (voir également fiche I-5 - Réalisation d'un PCM modes doux et schéma d'aménagement pour les usagers lents),
- prévoir des aménagements cohérents avec le rôle du centre de Hamme-Mille,
- intégrer les différents projets (Tamet, Ascencio, lotissement du Chabut, rond-point DGO1, ancien lycée de Hamme-Mille, équipement socioculturel) et leurs effets sur la dynamique de Hamme-Mille : mobilité, augmentation du nombre d'habitants, amélioration des services.

La réflexion s'attache tout particulièrement à l'implantation d'un cœur de village, les groupes de travail ayant insisté sur la valeur prospective d'un tel aménagement, en vue des futurs changements du centre de Hamme-Mille. L'aménagement est, en ce sens, complémentaire du projet prévu par le Service Public de Wallonie (DGO1) qui vise, entre autres, à sécuriser le centre de Hamme-Mille par un réaménagement du carrefour. Dès lors, le projet du SPW constitue une opportunité pour la réalisation du cœur de village.

Le lieu choisi pour l'implantation du cœur de village est déjà un point de repère dans le village de Hamme-Mille pour l'ensemble de l'entité par sa position et par les rôles remplis. Il est également placé stratégiquement pour les visiteurs de Beauvechain (carrefour de la N25 et de la N91).

Il n'est pas rare que la présence d'un espace public central dynamise les activités déjà présentes, les commerces et services, mais surtout, dans le cas présent, les activités socio-collectives qui sont implantées tout autour, à savoir :

- le foyer culturel du Centre culturel de la Vallée de la Nethen,
- la maison de village (salle Mandela et salle Jean XXIII),
- la salle des fêtes de Hamme-Mille qui sera transformée et utilisée en maison rurale suite à la présente ODR,
- le projet de logements publics sur le terrain de la cure,
- le futur terrain de sport dans le jardin à l'arrière de la cure (ce projet pouvant être intégré à l'aménagement du cœur de village).

Cet espace public en cœur de village améliorera la liaison entre ces activités. Mieux encore, il aura la valeur d'une infrastructure socio-collective de plein air. En effet, un tel espace, par son caractère accueillant, participe à la qualité de l'esprit villageois. En sécurisant la circulation des modes doux, en valorisant l'espace public, en offrant des lieux de repos attractifs, il permet une appropriation quotidienne de l'espace public par les habitants. Il facilite également les activités ponctuelles (brocantes, braderies, fêtes...).

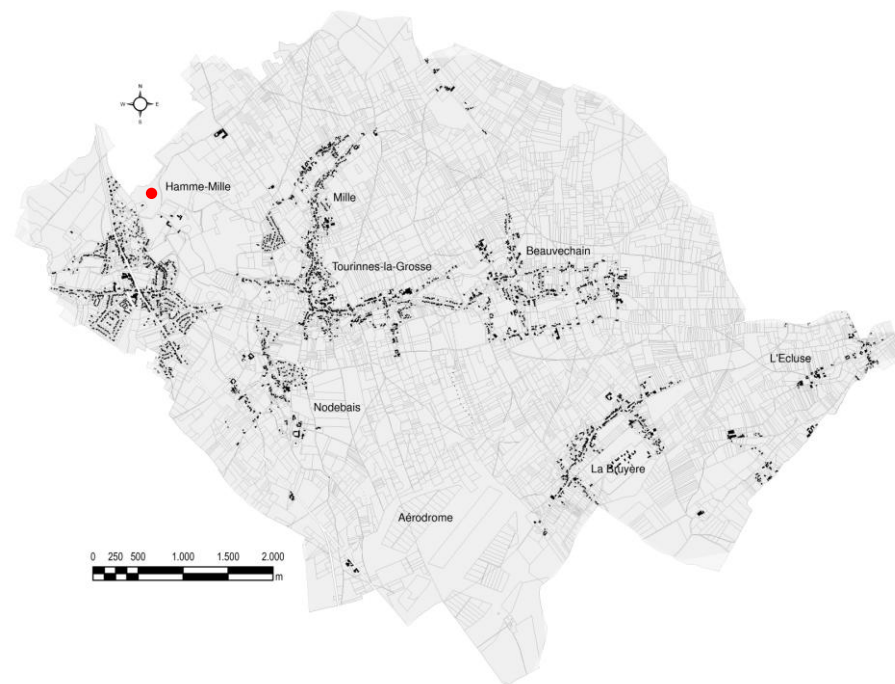
LOCALISATION

Centre de Hamme-Mille : périmètre à préciser en fonction du schéma directeur - Fiche 0.15 - Schéma directeur pour le centre du village de Hamme-Mille.

Cœur de village :

Rue Auguste Goemans et rue des Messes

Autour de l'église



STATUT AU PLAN DE SECTEUR, SCHÉMA DE STRUCTURE ET RÉGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME

Cœur de village

- Projet entièrement repris en zone d'habitat au plan de secteur.
- Périmètre à cheval sur l'aire de bâti semi-urbain et l'aire de bâti rural traditionnel au Schéma de Structure communal et au Règlement communal d'Urbanisme.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

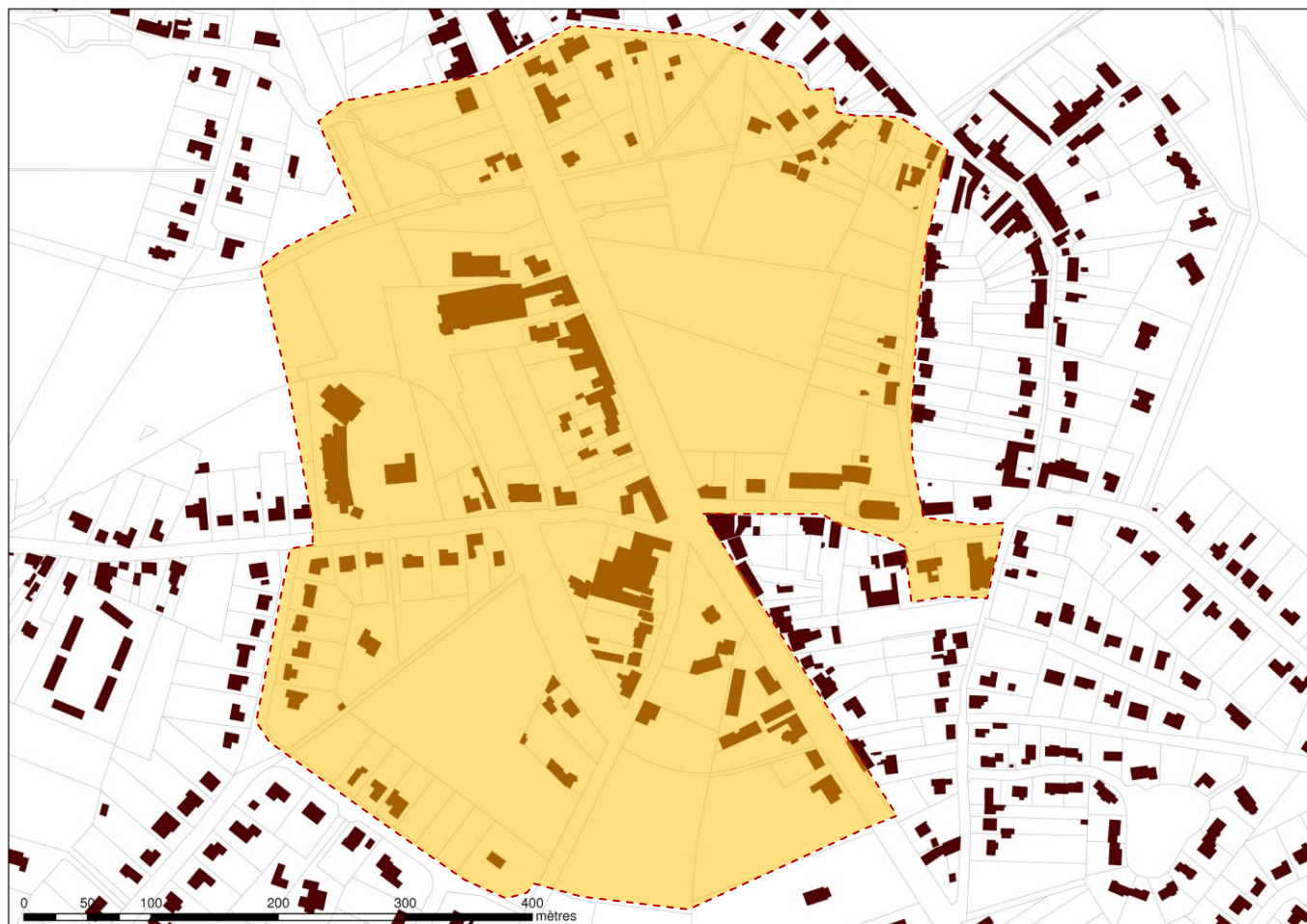
- Centre de village : espace public, propriétés privées.
- Cœur de village : espace public, propriétés communales (notamment la cure, la salle communale, la maison de village, l'église).

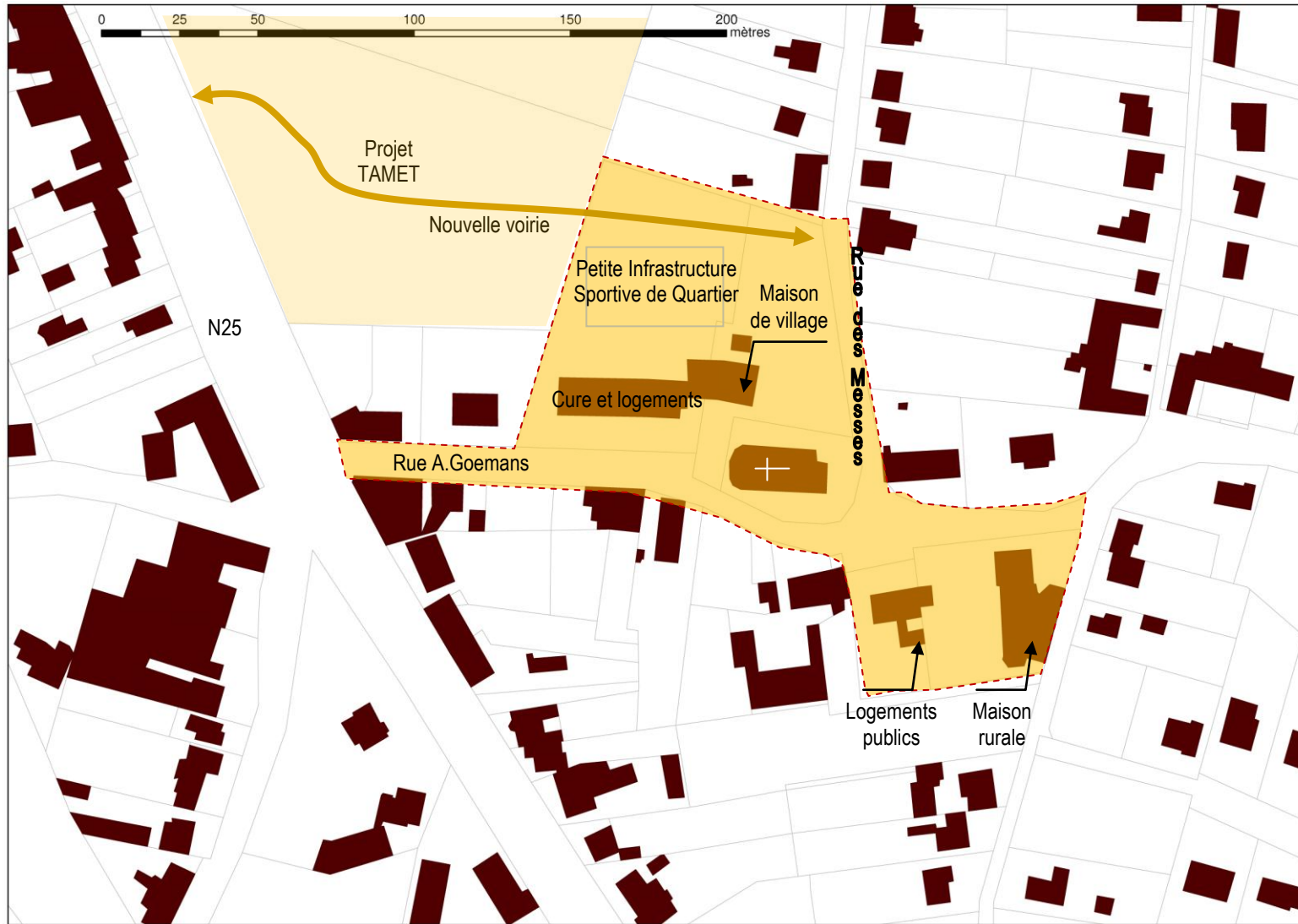
TÂCHES À RÉALISER

- Centre de village
 - Sur base du schéma directeur.
 - Possibilité de mettre en œuvre via plusieurs projets par des maîtres d'ouvrages différents.
- Cœur de village
 - Plan d'aménagement des espaces publics en conformité avec le schéma directeur pour le centre du village de Hamme-Mille.
 - Revêtement, plantations, éclairages, mobilier.
 - Mise en adjudication.
 - Réalisation des travaux.
 - Opération de revitalisation (TAMET).

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION





Centre de village : proposition de périmètre à préciser en fonction du schéma directeur (cfr. fiche 0.15 - Schéma directeur pour le centre du village de Hamme-Mille).





Cœur de village

OBJECTIFS VISÉS

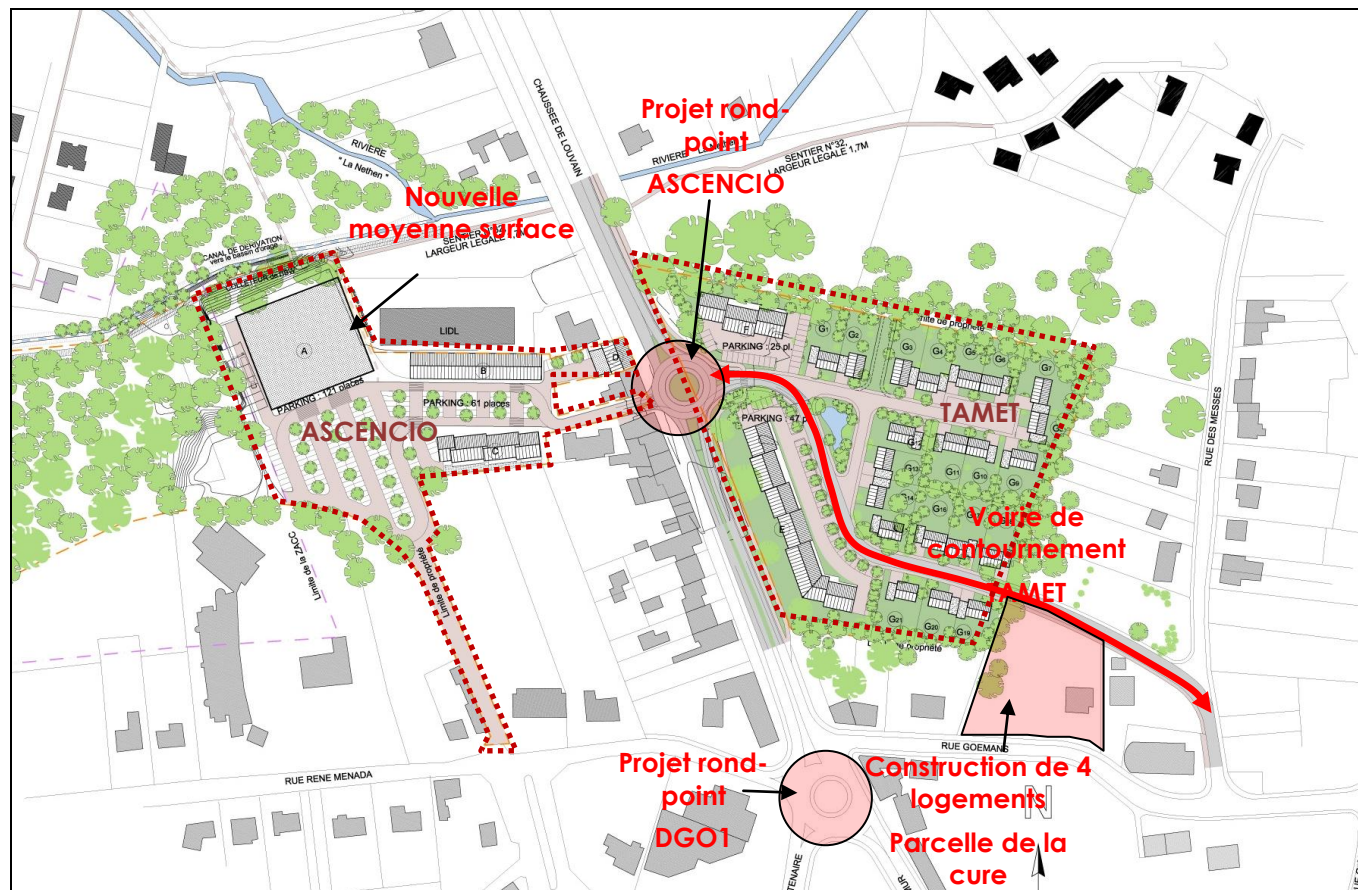
Axe 1 - Cohésion sociale Renforcer le plaisir à vivre ensemble de tous les habitants de Beauvechain	Axe 2 - Qualité du cadre de vie Maintenir à Beauvechain l'équilibre entre développement, habitat et préservation de la nature	Axe 3 - Mobilité Permettre à chaque usager de se déplacer en sécurité à Beauvechain	Axe 4 - Agriculture et productions locales Perpétuer l'agriculture familiale à Beauvechain	Défis
<input checked="" type="checkbox"/> Encourager le dialogue, les rencontres et les solidarités locales <input checked="" type="checkbox"/> Développer des activités à destination des jeunes et des seniors et les relations intergénérationnelles	<input type="checkbox"/> Préserver et favoriser le patrimoine naturel et la biodiversité <input type="checkbox"/> Poursuivre la sensibilisation de la population et l'administration à la protection de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/> Développer les modes doux <input checked="" type="checkbox"/> Développer d'autres alternatives à la voiture individuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Valoriser et respecter le travail des agriculteurs	
<input type="checkbox"/> Développer du logement pour les habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Aménager des espaces publics conviviaux	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer la sécurité et renforcer la lutte contre les nuisances	<input type="checkbox"/> Développer de nouvelles filières de transformation	
<input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir l'emploi local	<input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur le patrimoine remarquable		<input type="checkbox"/> Renforcer la coopération et services aux agriculteurs	
<input type="checkbox"/> Sensibiliser à l'identité et à la mémoire	<input type="checkbox"/> Améliorer encore la gestion des eaux de surface et celle des inondations <input checked="" type="checkbox"/> Planter et fleurir		<input type="checkbox"/> Promouvoir et distribuer les produits locaux	

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- le schéma directeur prône la mise en place d'espaces publics de rencontre,
- le schéma directeur a pour objectif de favoriser le rôle de pôle villageois de Hamme-Mille et donc son rôle commercial,
- le schéma directeur est une occasion de valoriser les bâtiments les plus intéressants du centre de Hamme-Mille,
- les aménagements prévoiront la verdurisation de l'espace public,
- les aménagements prévoiront une place plus importante pour les modes doux en étant particulièrement attentifs à la sécurité, ils intègrent la gare des bus,
- les aménagements respecteront le trafic agricole.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Projet TAMET et nouvelle voirie + réaménagement de la circulation rue des Messes + réaménagement du terrain de sport.
 - Logements : 21 maisons et 25 appartements (6.060 m²).
 - Surface commerciale : 7-8 petites surfaces commerciales (1.811 m²).
 - Ouverture d'une nouvelle voirie entre la N25 et la rue des Messes (suite au projet de la DGO1).
- Projet de la DGO1 (rond-point du carrefour).
 - Projet visant une meilleure gestion de la circulation routière, opportunité pour la réalisation d'un cœur de village accordant plus de place aux piétons.
- Projet de construction de logements publics sur la parcelle de la cure.
- Projet Ascencio : moyenne surface commerciale + petites surfaces commerciales + logements + voirie.
 - Moyenne surface commerciale (magasin Champion) de 2.403 m² en remplacement du magasin existant de 2.200 m².
 - Petites surfaces commerciales : 1.693 m² répartis en 6 cellules commerciales.
 - Logements : 1.142 m² répartis en 11 appartements de 1 à 3 chambres.
 - Voiries : rond-point sur la chaussée de Louvain (N25) et réaménagement du parking et de la voirie d'accès.
- Priorité globale du projet
 - Le projet répond à une demande importante. Sa réalisation est essentielle en termes de fonctionnement des circulations, de convivialité et de symbolique du centre de Hamme-Mille. Rappelons que Hamme-Mille, malgré son rôle important de pôle attractif pour l'entité de Beauvechain et sa position « vitrine » pour les visiteurs, ne dispose pas d'un véritable espace public convivial et attractif au cœur du village.
 - Le projet rencontre, par ailleurs, 4 défis et 10 objectifs de la stratégie de développement.



Localisation des projets existants au cœur du village de Hamme-Mille pour la priorité à accorder - Fond de plan : Atelier de l'Arbre d'Or, architectes

ETAT DU DOSSIER

- Le schéma directeur pour le centre du village de Hamme-Mille est un préalable ; un projet a été réalisé par un bureau d'étude.
- Demande de permis accordée pour le projet Ascencio, y compris le rond-point.
- Avant-projet pour le projet TAMET.
- Permis accordé pour les logements sociaux sur la parcelle de la cure.
- Avant-projet pour le rond-point de la DGO1 : subsides obtenus.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Projet à réaliser entre la troisième et la sixième année de l'ODR

- 2014 : Demande de convention.
- 2015 : Etude.
- 2015-2017 : Travaux.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**Pilier environnemental**

- Les objectifs environnementaux du développement durable seront traduits à travers :
 - le choix des matériaux, des végétaux et du mobilier,
 - les bonnes pratiques des travaux,
 - la création d'espaces piétons plus importants,
 - le maintien de couloirs écologiques le long de la Nethen.
- Valorisation d'un véritable lieu de centralité à proximité directe d'une gare de transport collectif.

Pilier économique

- En renforçant le rôle de pôle et la mixité fonctionnelle de Hamme-Mille, le projet favorise les activités existantes, en particulier, les commerces et les services.
- Il rend également possible le développement de nouvelles activités et services.

Pilier social

- Le projet met en place des espaces de rencontre et favorise la mixité de fonction du centre de Hamme-Mille. En ce sens, il améliore de façon évidente la convivialité du village.
- Meilleures possibilités d'appropriations du cœur de village par la population notamment par la création d'espaces de rencontre.
- Localisation sur la place de 11 logements sociaux.
- Valorisation de l'espace public à proximité d'activités sociales.

- Intégration du terrain de sport.
- Clauses sociales dans les marchés publics.

Pilier culturel

- Mise en œuvre d'un espace symbolique.
- Valorisation du patrimoine bâti, des lieux socioculturels (maison de village, foyer du Centre culturel de la Vallée de la Nethen, salle des fêtes (future maison rurale) et cultuel (église)).
- Possibilité d'organiser des activités culturelles sur l'espace public.